

Motion communale

**Attribution de noms de rue : où sont les femmes ?**

*Pour davantage de rues aux noms de personnalités féminines*

Considérant :

- Le règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques (RPEgPVD), qui stipule à l'article 1 que « l'Etat a pour mission d'encourager l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie [...] » (al. 1) ;
- Le fait qu'un nombre très important de femmes a contribué à la prospérité de Carouge et Genève à travers la science, la politique, la littérature, les arts, l'artisanat, etc. ; que le dictionnaire carougeois en présente bon nombre ;
- Le fait que, malgré ce constat, la proportion de rues genevoises associées aux noms de personnalités féminines reste extrêmement faible : 31 des 700 rues portant le nom d'un personnage célèbre portent celui d'une femme, soit **moins de 1%** sur l'ensemble des 3263 rues du canton de Genève ;
- Le fait que l'attribution de noms de personnalités, féminines ou masculines, permet de rappeler au souvenir des citoyennes et citoyens le rôle important que ces personnages ont joué dans le développement de Genève et Carouge ;
- Le fait qu'un-e enfant, un-e jeune ont besoin de modèles auxquels-elles s'identifier pour se construire et se projeter dans l'avenir.
- L'art. 15 du règlement cantonal sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments (RNGNB) à son al. 1 disposant que : « Les communes peuvent proposer la dénomination d'une rue (artère) et des objets topographiques sur leur territoire »,
- La motion "Pour davantage de rues aux noms de personnalités féminines" qui a obtenu l'unanimité au Grand Conseil et un accueil très favorable du Conseil d'État,
- La création de nouvelles rues et places dans le cadre du PAV.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- À proposer en priorité, quand il est consulté par les autorités cantonales au sens de l'art. 15 RNGNB, des noms de personnalités féminines comme nom de rue, de place, etc.
- A proposer dans toutes les consultations (démarches participatives ou auprès du CM) touchant à la détermination d'un nom de rue, de place, etc, majoritairement des noms de personnalités féminines.